

l'armée, mais je ne puis voir pour quelle raison on leur a permis de rester dans l'armée une fois qu'elles eurent demandé à subir un examen.

L'hon. M. RALSTON: Je n'ai pas vu ces dossiers et je ne puis parler en connaissance de cause sur ces cas. Mon honorable ami dit qu'il va me les passer; j'en parlerai en temps et lieu. Rappelons-nous que nous avons eu 450,000 hommes dans l'armée. Je ne sais combien de cas mon honorable ami possède; peut-être cinquante.

M. DOUGLAS (Weyburn): Monsieur le président, de quelle question sommes-nous saisis? Nous sommes censés étudier le crédit n° 3: Déplacement, transport et fret. Or nous sommes de nouveau à discuter des services médicaux. Cette question devrait être étudiée lors de l'examen du crédit n° 5: Services et fournitures personnels;—Nourriture, articles médicaux et dentaires, vêtements et articles personnels.

L'hon. M. RALSTON: Voici la raison de cet état de choses. Hier soir, alors que l'honorable représentant de Témiscouata était à étudier la question des services médicaux au moment où nous étions saisis du crédit relatif aux soldes et allocations,—et, de fait, ce crédit permet l'étude de cette question même si elle relève plutôt du crédit n° 5,— je l'ai interrompu en disant que, s'il voulait bien me permettre de faire quelques observations relativement à un cas signalé par l'honorable député de Westminster, il pourrait reprendre ses observations aujourd'hui. L'honorable représentant de Weyburn n'était peut-être pas à la Chambre à ce moment-là.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je n'y étais pas.

L'hon. M. RALSTON: Il n'a peut-être pas approuvé la chose.

M. DOUGLAS (Weyburn): Je comprends que l'honorable député de Témiscouata veuille étudier la question des services médicaux, mais je ne vois pas pourquoi il ne pourrait pas aborder ce sujet lorsque nous serons saisis du crédit n° 5. S'il n'y avait pas d'autre crédit où il pourrait le faire, je pourrais comprendre que l'honorable député veuille étudier cette question maintenant, mais nous sommes censés examiner la question du déplacement, du transport et du fret.

L'hon. M. RALSTON: Mes fonctionnaires qui s'occupent des questions du transport et du fret ne sont pas ici dans le moment.

M. le PRÉSIDENT: Je me suis trompé moi-même. Je me rappelle maintenant que le ministre a demandé à l'honorable député

[M. Blackmore.]

de Témiscouata de lui permettre de formuler quelques observations. Un peu plus tard, le chef de l'opposition a demandé au ministre s'il ne répondrait pas à quelques questions après l'adoption du crédit n° 2. J'ai eu l'impression que le consentement du comité avait été quasi unanime.

M. GILLIS: Sur la question de Règlement, je dirai, monsieur le président, que, si l'honorable député de Témiscouata et le ministre doivent accaparer toute la séance de cet après-midi, mieux vaudrait pour nous aller travailler à notre bureau. Si l'honorable député de Témiscouata doit régler avec le ministre tous les cas qui se sont présentés depuis 1940, personne d'autre ne pourra prendre la parole. Si je voulais nuire à la bonne réputation de notre gouvernement parlementaire, je suivrais exactement la méthode qui est en honneur dans cette enceinte depuis deux ou trois jours.

M. POULIOT: Sur la question de Règlement, je désire protester, monsieur le président, contre ce que l'honorable député, que je respecte hautement, vient de dire. Je lui ferai observer qu'il faut le consentement unanime du comité pour séparer ces soi-disant crédits, qui n'en sont point les examiner l'un après l'autre. On nous demande de voter un montant de trois milliards et demi de dollars qu'il nous faut étudier globalement. Dans le texte, le montant n'est pas divisé et, lorsque le projet de résolution sera adopté, tout le montant se trouvera approuvé, et viendra ensuite le projet de loi. Les crédits soumis à notre attention ne sont que des indications. Aucun article du Règlement n'oblige un honorable député à circonscrire ses observations à tel point particulier, parce que l'étude porte sur le montant global. Je me suis d'abord plaint de ce que ces crédits n'aient pas été présentés comme crédits supplémentaires. Comment peut-on invoquer l'application du Règlement quand la discussion porte sur le montant global de trois milliards et demi de dollars? C'est le montant global que nous avons à considérer. La division que l'on en a faite ne sert qu'à faciliter les explications que demandent les honorables députés. Toutefois, il faut le consentement unanime du comité pour que la discussion procède point par point.

M. DOUGLAS (Weyburn): Le comité a donné son consentement unanime à ce sujet.

M. POULIOT: L'honorable député de Lethbridge, chef du groupe de la Démocratie nouvelle, a demandé des renseignements. Le ministre a pris la parole et je n'ai rien dit. Si quelqu'un a des observations à formuler, qu'il s'exécute, je ne veux pas accaparer tout le temps de la Chambre. Que de fois, au cours